

REPRISE ACTIVITE : Quelques nouvelles : La sortie du tunnel ?

Vous avez pu prendre connaissance des mesures de déconfinement pour les prochaines semaines, Vous trouverez ci-dessous un résumé de ces mesures ainsi que quelques renseignements Divers sur la reprise.

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
COMPÉTITIONS			
• Haut niveau et professionnel	Autorisé	Autorisé	Autorisé
• Amateurs Mineurs	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
• Amateurs Majeurs (hors publics prioritaires)	Autorisé - Pratique sans contact uniquement - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : Interdit	Autorisé - En extérieur, pratique avec contact autorisée - En intérieur, pratique sans contact uniquement - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : jauge à 50% de la capacité	Autorisé - En extérieur et en intérieur, pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
SPECTATEURS			
• Espace public	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Règle en vigueur dans l'espace public à date
• Equipement extérieur ou ERP de plein air éphémère	- Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 1000 personnes	- Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes	- Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m ² par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes
• Equipement intérieur	- Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 800 personnes	- Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes	- Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m ² par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes
VESTAIRES COLLECTIFS			
	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines
RESTAURATION, BUVETTE			
	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable

Le District Organisera Les WE des 20 et 27 Juin

Des rassemblements U6 – U9 G/F, ainsi que U11 G/F et U13 H/F pour les clubs intéressés.

Goodies fournis par le District. (Pour un montant total de 10000€)

Vos responsables de secteurs vont rapidement prendre contact avec vous pour recenser les clubs intéressés.

Mesures statut arbitrage

Le district organise une formation initiale arbitres les 12 – 19 et 26 Juin

Si vous présentez des candidats ceux-ci couvriront votre club pour la saison 20/21 et donc vous donneront la possibilité de retrouver le droit au nombre de mutés normal pour la saison 2021/2022

Si vous ne présentez pas d'arbitres nécessaires à la régularisation de votre situation c'est la situation au 30/06 2020 qui sera prise en compte.

Si ceux-ci ne confirmaient pas leur engagement la saison prochaine vous reviendrez la saison suivante à votre situation initiale. **C'est une opportunité exceptionnelle de régulariser votre situation ne la ratez pas**

Sanctions disciplinaires

- **Les suspensions en temps** = Celles-ci ne changent pas
 - o Un joueur ayant pris 8 Mois ferme date effet 01/10/20 est suspendu jusqu'au 01/06/2021
- **Les suspensions en matches** = Un licencié sanctionné d'une suspension non purgée en totalité bénéficie d'une dispense d'exécution de peine dans la limite de 6 matches.
 - o Exemple un joueur à qui il reste 8 matches à purger depuis arrêt des compétitions est dispensé de 6 matches donc reste 2 matches à purger

LICENCES – CERTIFICAT MEDICAL – (Joueurs et arbitres)

Joueurs Mineurs = Plus de certificat médical à fournir pour la délivrance des licences (Questionnaire santé)

joueurs Majeurs = Inchangé Certificat médical valable 3 ans

PS : Pour le double sur classement U17 en seniors = Dossier médical médecin fédéral

Arbitres Mineurs = Pas de certificat médical à fournir idem joueurs mineurs questionnaire santé

Arbitres majeurs Jusque 35 ans = comme les joueurs certificat médical médecin traitant valable 3 ans

Arbitres Plus de 35 ans = Dossier médical

Plan Fédéral de soutien aux clubs

La FFF met en place une dotation de 15M€

- **Clubs ayant une école de foot** = Bon achat variant de 500 à 5000€ en fonction du nombre de licenciés
– Bon achat à valoir sur catalogue NIKE

- **Club sans école de foot** = Dotation en équipement sportif

Nous vous tiendrons rapidement au courant des détails de ce dispositif

Objectif : Livraison des dotations pour la rentrée

Aide aux clubs (Ligue et District)

- La ligue : **Gratuité des engagements 21/22** (1 engagement facturé pour 2 saisons)
- **Le district offrira pour la 2^e année consécutive : Gratuité** pour tous les engagements habituellement perçus par le District.

Divers

- **Le Mercredi 09/06/21 : Journée SOYONS FOOT** –
Stade Jean Coquelin- Rennes : découverte de tous les footballs
 - o Futsal - Futnet – Foot5 – Fit-foot – Cécifoot – Foot en marchant –
 - o Animations diverses – Jeux – Rassemblement Féminin
- **1^o Tour Coupe de France** = Dimanche 29/08
- **1^o Journée de championnat seniors District** groupe de 12 = 12/09
- **Date limite dépose des dossiers subventions ANS** = 30 Mai
Pour ceux qui rencontrent des difficultés à le remplir sur compte asso prendre contact avec le District Mail : competitions@foot35.fff.fr. La cellule d'aide aux clubs prendra contact avec VOUS.

NOTA : Le district reste fermé au public **jusqu'au 09 juin** (Personnel en télétravail)

Tout contact doit se faire prioritairement par Mail

- secretariat@foot35.fff.fr
- competitions@foot35.fff.fr
- formations@foot35.fff.fr
- arbitres@foot35.fff.fr

Le Président reste joignable

- o Par mail president@foot35.fff.fr
- o Par Tel au 06 62 28 99 11 (Eviter période du 15 au 22 mai)

**Le Président du District
Philippe LE YONDRE**